

Les risques psychosociaux : agir et prévenir

Intervenants :	Patricia GOMEZ TALIMI et Amélie ENGELDINGER
Durée :	Deux demi-journées (3 heures chacune)
Prochaine session :	Le 16 novembre 2021
Délai d'accès :	<input checked="" type="checkbox"/> Inscription possible jusqu'à deux jours ouvrés avant la date de la session <input checked="" type="checkbox"/> A convenir ensemble selon nos calendriers
Contact	Par mail : formation@pdgb.com
Tarifs :	500 € HT/participant et par demi-journée 450 € HT/ pour deux participants même entreprise et par demi-journée Remise d'une convention de formation
Lieu :	En présentiel ou distanciel N.B : L'accessibilité est adaptée en fonction du handicap. Vous pouvez nous consulter et nous étudierons la faisabilité au cas par cas.

Public concerné

- Responsables des ressources humaines ou de qualité de vie au travail.
- Responsables d'équipes ou de départements
- Juristes d'entreprises

Prérequis

Pas de connaissance particulière.

Objectifs Pédagogiques

Connaitre les risques psychosociaux

Détecter les risques psychosociaux et mettre en place un plan d'action

Appréhender les outils de prévention de ces risques

Modalités

Moyens techniques (support de formation PowerPoint projeté sur écran + salle de réunion équipée)

Moyens d'évaluation mis en œuvre et suivi :

- Quiz d'évaluation des acquis (questions à choix multiples)
- Cas pratique (jeu de rôle)
- Quiz final, fiche d'évaluation de satisfaction
- Feuille d'émargement

Déroulé du proposé

Matin (3 h de 9h30 à 12h30)

Accueil des participants et tour de table de présentation

Introduction : actualité juridique, chiffres

1. Qu'entend-t-on par « Risques psychosociaux » ?

- 1.1. Les différents risques psychosociaux
- 1.2. Connaître les obligations de l'employeur en matière de réglementation et de prévention des risques psychosociaux
- 1.3. Connaître les impacts des risques psychosociaux
- 1.4. Quels sont les indicateurs de souffrances ?

2. Evaluer les facteurs de risques RPS : mise en place d'un audit

- 2.1. La démarche d'évaluation en 5 étapes
- 2.2. Identifier les problèmes concrets au sein de l'entreprise : turn-over, absentéisme, arrêt maladie...
- 2.3. Choisir les bons outils d'évaluation et les mettre en place : entretien collectif, entretien individuel, questionnaire, audit...
- 2.4. Compte rendu : quelles conséquences doit-on en tirer ?
- 2.5. La mise en place d'un plan d'action

Après-midi (3h de 13h30 à 16h30)

3. Réagir face à une situation de RPS

- 3.1. Gérer le risque au quotidien : l'isolement des salariés, la charge de travail, le retour du salarié
- 3.2. Procédures à mettre en place selon les spécificités de l'entreprise
- 3.3. Mettre en place une enquête RPS avec les principaux acteurs
- 3.4. Reconnaître l'agression en accident du travail ou maladie professionnelle

Cas Pratique : Jeu de rôle avec déroulé d'un dossier de l'alerte jusqu'à la prise de décision

4. Relation entre les IRP et la médecine du travail

- 4.1. Connaître le rôle de chacun : RH, IRP, médecin du travail
- 4.2. Les sensibiliser au fonctionnement en mode projet
- 4.3. Réussir à remplir son obligation de moyen renforcée

QUIZ final sur les risques psychosociaux